



Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 20  
Votants : 23

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six

Le : 29 Avril

Le Conseil Municipal de COLAYRAC-SAINT CIRQ

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PATRICK MAZZER

date de la convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

PRESENTS : MM. PATRICK MAZZER – MAGALIE NAY BEN AMOR – JEAN-MARC MASINI– NELLY BERNIER – ROMUALD DELCOURT – JULIE CHIARADIA – GUILLAUME BOULBIN – ISABELLE ANDREAZZA– MEHDI GASMI – SANDRA TREVISIOL– ~~SERGE CAMBOS~~ – NATHALIE GALLO – EMILIE RIVIERE – CYRIL CABIAC – SABINE BARRE– JACQUES TRIGNAC – CARLOS SANTOS – MARINA LIM – GUILLAUME DEMIAUTTE – PASCAL DE SERMET – ~~FABIENNE VASSALO~~ – CLAUDE DULIN – ~~MAGALIE CAMINADE~~

PROCURATION :

MME CAMINADE AYANT DONNE POUVOIR A M. DULIN

MME VASSALLO AYANT DONNE POUVOIR A M. DE SERMET

M. CAMBOS AYANT DONNE POUVOIR A M. TRIGNAC

OBJET

**Amortissement  
des subventions  
d'équipement**

**Madame Nathalie GALLO a été élue secrétaire,**

Madame Nelly BERNIER expose que les subventions d'équipement versées (ventilation du compte 2041411) sont obligatoirement amorties conformément à l'article L 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant les subventions versées au titre de l'exercice 2025 pour un montant de 12069.86 euros correspondant à :

- Article 2041411 : 585.86 (participation matériel cuisine centrale Agen)
- Article 20422 : 4500.00 (subvention PIG)
- Article 2046 : 6984.00 (attribution de compensation crèche)

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide**, d'amortir celle-ci en une seule fois sur l'exercice 2026 et de prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif (dépense de fonctionnement au 681 [chap 042] – recette d'investissement au 2804 [chap 040] pour un montant global de 12069.86).

Fait et délibéré les jour, mois & an que dessus  
Pour extrait conforme,

En mairie, le 29 avril 2026

La secrétaire



Nathalie GALLO

Le Maire



Patrick MAZZER